

le 20 août 2025

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Finances et de l'Observatoire Fiscal
« Service Budget et Gestion Financière »
Dossier suivi par : Sandrine Morin

ANNEXE ENVIRONNEMENTALE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Mise en œuvre progressive au sein des services de la CAHM

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Face aux enjeux climatiques et environnementaux croissants, les collectivités territoriales sont appelées à jouer un rôle moteur dans la transition écologique. Depuis plusieurs années, l'État incite à mieux identifier, tracer et valoriser les dépenses à impact environnemental, notamment dans le cadre de la démarche dite du "budget vert" initiée à l'échelle de l'État.

En parallèle, la loi de finances et la doctrine budgétaire évoluent pour intégrer ces exigences dans les documents budgétaires et comptables locaux. Ainsi, à titre expérimental dans un premier temps, puis généralisée, l'annexe environnementale au compte financier unique (CFU) ou au compte administratif (CA) est devenue OBLIGATOIRE à partir de l'exécution de l'exercice 2024.

Elle vise à valoriser les actions entreprises par la collectivité en matière de transition écologique.

• CADRE LEGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au CFU 2024 et le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités de mise en œuvre :

- les entités soumises à l'obligation de produire l'annexe : référentiel M57 et + de 3 500 habitants
- les budgets concernés : tous les budgets principaux et budgets annexes soumis aux instructions budgétaires et comptables M4 et M57
- les documents budgétaires visés par l'annexe : CFU ou CA. L'annexe se présente sous forme de tableau par axe de la taxonomie européenne et un tableau de synthèse croisant le résultat des cotations sur les différents axes.
- les dépenses concernées : l'annexe est mise en œuvre de façon progressive. Par étapes définies, au fur et à mesure de la mise à disposition d'une méthodologie de cotation pour chacun des 6 axes.
- la cotation des dépenses : selon chacun des axes de la taxonomie européenne et selon 4 natures : « favorable », « défavorable », « neutre » ou « non coté », puis les résultats des analyses par axe sont croisés pour conduire à une cotation agrégée.

Les 6 axes de cotation sont posés à l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020.

- **Axe 1** : « **atténuation** du changement climatique »
- **Axe 2** : « **adaptation** au changement climatique et prévention des risques naturels »
- **Axe 3** : « gestion des ressources en **eau** »
- **Axe 4** : « transition vers une économie circulaire, gestion des **déchets**, prévention des risques technologiques »
- **Axe 5** : « prévention et contrôle des **pollutions** de l'air et des sols »
- **Axe 6** : « préservation de la **biodiversité** et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles »

Le calendrier progressif est le suivant :

	Exercice 2024 (comptes produits en 2025)	Exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027)	Exercice 2027 et suivants (comptes produits à partir de 2028)
Budgets	M57	M57 et M4	M57 et M4
Axes	Axe 1 « atténuation »	Axes 1 « atténuation » et 6 « biodiversité »	Tous les axes <i>sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques</i>
Comptes	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt

• LES RESSOURCES MÉTHODOLOGIQUES

Afin d'accompagner les collectivités, des ressources méthodologiques sont mises à disposition :

- sur le site des collectivités locales <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/budget-vert-des-collectivites> ainsi qu'une foire aux questions <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/budget-vert-des-collectivites-foire-aux-questions>.
- Sur le site de l'institut de l'économie pour le Climat (I4CE) <https://www.i4ce.org/projet/evaluation-climat-des-budgets-des-collectivites-territoriales/> : le guide méthodologique présentant les principes « chapeau » et les 3 annexes d'évaluation des impacts environnementaux : atténuation (axe 1), adaptation (axe 2) et biodiversité (axe 6).

Ces ressources comprennent les méthodologies créées par l'Etat et par l'Institut de l'économie pour le Climat (I4CE), sans que l'une ou l'autre ne s'impose aux collectivités.

Avant toute mise en œuvre de la procédure interne, il est nécessaire que les services prennent connaissance des ressources. Celles-ci apportent un socle commun de compréhension sur les enjeux climatiques et permettent de s'approprier une méthode de codification rigoureuse et cohérente pour les axes 1 et 6 et à venir.

II. MISE EN ŒUVRE AU SEIN DES SERVICES DE LA CAHM

Les missions réalisées en 2025 :

Sur l'exercice 2024 : l'annexe environnementale, selon l'axe 1 « atténuation du changement climatique » a été produite au **Compte Financier Unique 2024** du budget Principal et des budgets annexes Gigamed et Gemapi. Les dépenses d'investissement ont été retraitées selon la liste limitative des comptes, pour être codifiées selon les 4 natures « favorable », « défavorable », « neutre » ou « non côté ».

Cette première étape ne vise pas l'exhaustivité mais une définition de la mise en œuvre progressive d'un référentiel partagé, reproductible et consolidable pour répondre aux 6 axes de l'annexe environnementale à partir de 2028, sur les comptes 2027.

A partir de l'exercice 2025, l'axe 6 consacré à la « biodiversité » devient obligatoire au même titre que l'axe 1. **L'ensemble des dépenses réelles d'investissement**, hors remboursement des annuités d'emprunt, **doivent être codifiées pour le budget Principal et l'ensemble de ses budgets annexes (M4 et M57).**

Les éléments ci-dessous visent à formaliser la méthode de codification. Chaque dépense est analysée et classée selon la nature de son effet environnemental, en lien avec les axes 1 et 6, soit « favorable », « défavorable », « neutre » ou « non côté » :

NOUVELLES FICHES PRÉPARATOIRES* AU LANCEMENT D'UN MARCHÉ :

Les 6 axes sont répertoriés sur la **NOUVELLE** fiche et l'impact de la dépense d'investissement (marché/lot) selon les axes 1 et 6, dans un premier temps, est obligatoirement renseigné. Nous vous remercions de bien vouloir utiliser ces documents pour tout nouveau marché.

* documents en pièce jointe

Extrait :

OBLIGATOIRE : Impact du budget pour la transition écologique sur les projets d'investissement Le marché ou un des lots ou un élément du marché concerné

(merci de cocher la ou les cases le cas échéant - 1 ou plusieurs axes peuvent être cochés) :

- ☐ Axe 1 : atténuation du changement climatique ;
- ☐ Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- ☐ Axe 3 : gestion des ressources en eau ;
- ☐ Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- ☐ Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- ☐ Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Préciser le cas échéant :

1. CODIFICATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Nature de l'effet	Définition
Favorable	L'investissement réduit un impact négatif, améliore l'état de l'environnement ou favorise une transition écologique.
Défavorable	L'investissement génère un impact négatif, altère l'environnement ou augmente les émissions/pressions sur les milieux.
Neutre	L'investissement n'a pas d'effet significatif sur l'environnement ou les effets sont négligeables.
Non coté	Par défaut.

Exemple AXE 1 « ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Lutte contre le changement climatique. Correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone.

Nature de l'effet	Compte Investissement	Exemples d'investissement	Justification
Favorable	21828	Achat de véhicules électriques	Réduction des émissions de GES
	2313 – 2317 21351	Construction d'un bâtiment avec critères énergétiques et sur pilotis (accueil Château Laurens)	
Défavorable	2313-2317	Construction d'un bâtiment sans critère énergétique	Augmentation potentielle des consommations énergétiques
Neutre	21351	Réfection d'un mur de clôture	Aucun impact direct sur le climat
Non coté	2155-2158	Matériel et outillage	

Exemple AXE 6 « PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES »

Nature de l'effet	Compte Investissement	Exemples d'investissement	Justification
Favorable	2121	Création espace vert avec végétation locale	Favorise les écosystèmes urbains
Défavorable	2313-21351	Aménagement d'un parking imperméabilisé	Artificialisation des sols, perte d'habitat
Neutre	21848	Achat de mobilier de bureau	Aucun lien direct avec la biodiversité
	2155-2158	Matériel et outillage	
Non coté	2051	Acquisition, développement et maintenance de logiciels/applications	Par défaut

2. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Identification de toutes les dépenses réelles d'investissement (tous les comptes) : réalisée par les Gestionnaires/Service Budget et Gestion Financière, sur l'année
- Analyse de l'effet environnemental
- Cotation/codification : dans un tableau de suivi* (budgétaire), avec mention de l'axe et la nature de l'effet
- Justification obligatoire : un court argumentaire doit accompagner chaque codification
- Validation finale : avant clôture budgétaire annuelle, rapprochement Gestionnaires/Service Budget et Gestion Financière

Bien que le service Budget et Gestion Financière n'ait pas vocation à intervenir sur les aspects techniques de l'analyse environnementale, il souhaite contribuer à l'effort collectif en proposant un document de travail synthétique*. Ce support a pour objectif d'accompagner les services dans la codification des effets liés aux axes 1 et 6. Il est organisé de la façon suivante :

- onglet* « **guides I4CE** » : synthétise toutes les rubriques et critères de classement par domaine, selon les Guides I4CE des Axes 1 et 6. Ce document, conçu comme support initial, pour vous approprier la démarche des cotations, est renseigné d'exemple/cotation/justification. Il est appelé à être enrichi par d'autres exemples issus des pratiques et projets des différentes directions et services.

- onglet* « **Direction/Services** » : liste les mandats établis du 1^{er} janvier au 31 juillet 2025, par gestionnaire et par budget, et les informations nécessaires afin d'attribuer à chaque ligne une cotation de la dépense de l'axe 1 **ET** de l'axe 6

3. OUTILS ET TRACABILITÉ

Dans une logique de co-construction, le service Budget et Gestion Financière accompagne activement l'ensemble des services pour la mise en œuvre de façon progressive et par étapes définies :

- **Etape 1 : Exercice 2025, tous les mandats émis du 1^{er} janvier au 31 juillet 2025**
 - A partir du logiciel CIRIL Group, le service Budget et Gestion Financière adresse à l'ensemble des Directions/Services/Gestionnaire, une extraction (fichier Excel*) des mandats des dépenses réelles d'investissement, par budget, avec filtres comptes, montants, libellés, tiers...
 - Les Directions/Services/Gestionnaires analysent chaque ligne de mandat et procèdent à la cotation des effets environnementaux selon les axes 1 et 6. Considérant, les principes de parcimonie, de transparence, de bonne foi, de prudence et de la charge de la preuve, selon le guide méthodologique « I4CE ».
 - Le fichier complété est retourné au service Budget et Gestion Financière, qui procédera à une vérification de cohérence et à la codification de chaque mandat dans le logiciel CIRIL Group.
 - Les Directions/Services consulteront la codification de leurs mandats.
- **Etape 2 : Exercice 2025 : les mandats émis du 1^{er} août 2025 jusqu'à la fin de l'exercice comptable**
 - A partir du logiciel CIRIL Group, le service Budget et Gestion Financière adresse à l'ensemble des Directions/Services/Gestionnaire, l'extraction depuis le 1^{er} août 2025 (fichier Excel) des mandats des dépenses réelles d'investissement, par budget, avec filtres comptes, montants, libellés, tiers...
 - Les Directions/Services/Gestionnaires retraitent chaque ligne de mandat et procèdent à la cotation des effets environnementaux selon les axes 1 et 6. Considérant, les principes de parcimonie, de transparence, de bonne foi, de prudence et de la charge de la preuve, selon le « guide méthodologique « I4CE ».
 - Le fichier complété est retourné au service Budget et Gestion Financière, qui procédera à une vérification de cohérence et à la codification de chaque mandat dans le logiciel CIRIL Group.
 - Les Directions/Services consulteront la codification de leurs mandats.

* Documents de travail en pièce jointe

- **Etape 3 : Les Restes engagés d'INVESTISSEMENT au 31.12.2025**

- Tous les restes engagés devront être codifiés selon les axes 1 et 6, par les Directions/Services, conjointement avec le Service Budget et Gestion Financière.

- **Etape 4 : clôture de l'exercice 2025 « Compte Financier Unique 2025 »**

- Une fois les données de cotation intégrées sur l'ensemble des mandats, la restitution visuelle se fait automatiquement dans l'annexe environnementale, intitulée « Impact du Budget pour la Transition écologique », référencée IV.C3.1 et IV.C3.2 :

Une présentation générale par grande nature de dépenses et une déclinaison par axe

L'état annexé "Impact du budget pour la transition écologique" se présente sous la forme de tableaux :

- un tableau de synthèse croisant le résultat des cotations sur les différents axes

- un tableau par axe de la taxonomie européenne

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENTATION PAR NATURE						IV	C3.1
Présentation agrégée par nature							
Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées	
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AXE 1 : ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)							
Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées		
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENTATION PAR FONCTION						IV	C3.2
Présentation agrégée par fonction							
Fonction (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées	
0 Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1 Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2 Enseignement, formation professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et ...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4-3 APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
5 Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6 Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
7 Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
8 Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AXE 1 : ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)							
Fonction (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées		
0 Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
1 Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
2 Enseignement, formation professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et ...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
4-3 APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
5 Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
6 Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
7 Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
8 Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Une présentation croisée par fonction (grandes politiques publiques locales)

- **Etape 5 : Exercice 2026 et suivants...**

Les Directions/Services/Gestionnaires assureront de manière autonome la codification de toutes les dépenses réelles d'investissement selon les axes 1 et 6, **dès le bon de commande**.

Pour ce faire, le guide utilisateur CIRIL sera enrichi de la procédure de codification.

Le service Budget et Gestion Financière interviendra principalement en appui méthodologique et recentrera son action sur le contrôle de cohérence. La codification dès le bon de commande sera tracée jusqu'à l'écriture de mandat.

Ainsi, les actions entreprises par la CAHM en matière de transition écologique sont valorisées selon les 6 axes posés à l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 et répondre à la conformité de l'**ANNEXE ENVIRONNEMENTALE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE**.

Quelques conseils

- Il est recommandé de commencer la cotation par les dépenses les plus importantes en montants.
- Suivi/mise à jour du fichier Excel avec filtres nature, opération, autorisation de programme, commande publique, par axe/nature de l'effet, commentaires
- Archivage des justifications dans un répertoire partagé
- Révision annuelle en lien avec l'évolution des critères réglementaires
- Anticiper les axes à venir pour répondre aux 6 axes de l'annexe environnementale à échéance 2028, sur les comptes 2027.